



TOUR CYCLISTE DU MADIRANAIS 2018

ORGANISE PAR LE CYCLO-CLUB DU MADIRANAIS

Course cycliste U.F.O.L.E.P. par étapes sur invitation

Samedi 07 Avril 2018 Après midi C.L.M. par équipe

Dimanche 08 Avril 2018 2 étapes en ligne.





CYCLO CLUB DU MADIRANAIS Siège social : Mairie de Madiran

34 Route du Vignoble – 65700 MADIRAN

F I C H E T E C H N I Q U E

1^{ère} ETAPE CONTRE LA MONTRE PAR EQUIPE

Epreuve intitulée TOUR CYCLISTE DU MADIRANAIS
Date 7 avril 2018
Club Organisateur Cyclo-Club du Madiranais
Lieu GARLIN
Lieu d'arrivée Avenue Martyrs de la Résistance
Lieu de remise des dossards Mairie de Garlin

			Féminines	GS	3 ^e	1 ^{ère} - 2 ^e
Horaire Dossards			10 heures	10 heures	10 heures	10 heures
Heure Départ			14 heures	14 heures	14 heures	14 heures
Nombre de tours						
Kilométrage			17,5 km	17,5 km	17,5 km	17,5 km

Un parcours de 17,5 km, le départ est donné devant l'agence de la Caisse d'Epargne, les coureurs prendront en face la voie de circulation en « sens interdit » qui à cette occasion sera neutralisée et sécurisée par des signaleurs, puis au rond-point, ils prennent la **direction de SEVIGNACQ par la Départementale 42, jusqu'au carrefour en direction de TARON par la Départementale 219, puis à gauche vers la route de MADIRAN. Avant la descente en direction de TARON, à gauche, «voie communale », route de BALIRACQ « traversée de la commune de BALIRACQ MAUMUSSON ».** Tourner à gauche sur le Moulin Départementale 211, croisement Départementale 16, tout droit Départementale 211, puis à gauche prendre la Départementale 41. Arrivée avenue Martyrs de la Résistance commune de GARLIN.

Renseignements

Contact Jean TORTIGUE correspondant local UFOLEP

Téléphone 06 84 25 91 42

E-mail jean.tortigue@orange.fr

Récompenses : Bouquets – Maillots - Coupes – Bouteilles de Madiran



CYCLO CLUB DU MADIRANAIS Siège social : Mairie de Madiran
34 Route du Vignoble – 65700 MADIRAN

F I C H E T E C H N I Q U E

Epreuve Intitulée : TOUR DU MADIRANAIS Date 8 Avril 2018
Club Organisateur : Cyclo-Club du Madiranaï
Lieu de départ : MADIRAN
Lieu de remise des dossards : Madiran

				Peloton UFOLEP		Peloton UFOLEP	
				Féminines	Catégories 1-2	Catégories 3-GS	
Heure des dossards			8 H	8 H	8 H	8 H	8 H
08/04/2018							

Heure de départ 08/04/2018

Etape du Matin			9 H 35	9 H 30	9 H 30	9 H 35	9 H 35
Etape Après-Midi				15 H	15 H	15 H 30	15 H 30

Kilométrage

Etape-1 Matin			53 km	53 Km	53 Km	53 Km	53 Km
Etape-2 Après-Midi			58,5 km	72 km	72Km	58,5 km	58,5 km

Circuit : voir détail sur les feuilles annexes

LIEU de DEPART :08/04/2017 Matin, à **MADIRAN**.....9 heures 30 Mairie du village

LIEU de DEPART :08/04/2017 Après midi, à **LEMBEYE**15 heures Agence M.M.A 1^{ère} 2^e

LIEU de DEPART :08/04/2017 Après midi, à **LEMBEYE**15 heures 30 Agence M.M.A pour les Féminines – 3^e et GS

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, en acceptant les clauses dans son intégralité et acceptant les risques normaux et fréquents liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives. Respect des règles du code de la route (avec les signaleurs) et le port du casque est obligatoire.

Engagements – Adresse : M TORTIGUE Jean - 15 ROUTE DE BETRACQ - 65700 MADIRAN

☎ 06 84 25 91 42 E-mail jean.tortigue@orange.fr

Récompenses : Bouquets – Maillots - Coupes – Bouteilles de Madiran

Article 1

Le Tour Cycliste du Madiranais est organisé par le CC MADIRANAIS sur invitation, les 7, 8 avril 2018 placé sous l'égide de l'U F O L E P

Cette épreuve est ouverte aux Féminines – 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème} et G S

Elle est composée de 2 pelotons d'un maximum de 200 coureurs - 1^{ère} et 2^{ème} catégories pour le premier peloton et féminines 3^{ème} et G.S pour le 2^{ème} peloton.

Il sera composé de trois demi étapes

Samedi 7 avril 2018 Contre la Montre par équipe 17.5 km à GARLIN

Dimanche 8 avril 2018 2 étapes en ligne

Matin.....Madiran - Madiran 53 km toutes catégories

Après-midi.....Lembeye - Château de Crouseilles 72 km 1^{ère} 2^e catégories

Après-midi.....Lembeye - Château de Crouseilles 58,5 km 3^e catégorie et GS

Article 2

Les équipes seront composés d'au moins trois coureurs jusqu'à un maximum de cinq coureurs. Les équipes seront de club (un club pourra avoir plusieurs équipes) - entente de club - **coureur isolé** - Team - sélection départementale - sélection régionale - équipe féminine et mixte

Article 3

Lors du Contre la Montre par équipe le temps sera pris sur le 3^e coureur de l'équipe ayant franchi la ligne d'arrivée.

Aucun coureur, ni aucune équipe ne pourra être classé à plus de 1 minute de la première équipe.

A l'issue de la 1^{ère} étape les maillots de leader seront attribués au temps réel.

Article 4

Chaque coureur devra placer le bracelet / puce du chronomètre autour d'une cheville. Un coureur ne pourra être classé sans cette puce (**la puce est fournie par le club organisateur**).

Article 5

Les dossards seront distribués à partir de 10 heures.

Les coureurs isolés doivent prendre contact avec Jean TORTIGUE au 06 84 25 91 42, afin de constituer des équipes de 3 coureurs minimum.

L'accueil des équipes se tiendra : Samedi 7 Avril place de la Liberté » à GARLIN à 12 heures

La réunion des directeurs sportifs se tiendra au même lieu à 13 heures.

Présentation des équipes avant chaque étape, 30 minutes avant le départ au podium.

Protocole final au château de CROUSEILLES.

Article 6

Le casque à coque rigide est obligatoire « réglementation U.C.I. ». **Le code de la route doit être respecté, emprunter les parties droites de la route, ne pas prendre les ronds-points en sens inverses.**

Le dépannage ainsi que le ravitaillement se feront exclusivement sur la partie droite de la chaussée.

Lors d'un incident de course aucun coureur ne doit être « ramené » derrière la voiture de club.

Les commissaires désignés ont le pouvoir de sanctionner, voire d'exclure sur le champ, et d'ôter son dossard à tout concurrent ne se conformant pas au règlement du Tour Cycliste du Madiranais.

Article 7

La réglementation antidopage s'applique à l'épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu dans les locaux prévus à cet effet, situé près de la ligne d'arrivée.

Article 8

L'ordre des voitures des directeurs sportifs pour la 2^{ème} et 3^{ème} étape est établi en fonction de la position du 1^{er} coureur de chaque équipe au classement général individuel.

Article 9

Les voitures des Directeurs Sportifs qui devront dépasser la voiture du directeur de course pour se porter à l'avant de la course devront attendre l'autorisation par radio de celui-ci.

Article 10

Une équipe pourra avoir une voiture suiveuse avec à son bord un directeur sportif et un mécanicien, **si l'équipe a au moins cinq coureurs.**

Article 11

Les coureurs devront être présents au podium de départ pour la signature au moins une demi-heure avant le départ.

Les directeurs sportifs ainsi que les coureurs porteurs de maillot distinctif devront se présenter au podium d'arrivée, 5 minutes après l'arrivée. Les coureurs devront avoir la tenue complète de leur équipe le maillot et le cuissard.

Article 12

L'utilisation de l'oreillette est formellement interdite, ainsi que des écouteurs.

Article 13

Il n'y a pas de délai d'élimination lors des 3 étapes.

Article 14

Les équipes seront retenues par le CYCLO-CLUB DU MADIRANAIS pour leur esprit sportif et l'image positive qu'ils apportent au cyclisme.

Article 15 :

Classement général individuel

Le classement général sera déterminé par l'addition du temps de toutes les étapes

En cas d'égalité de temps, la place de l'étape départagera les concurrents.

A l'issue de la première étape Contre la Montre, les équipes arrivées en 1^{ère} position pourront choisir le coureur « ayant le même temps que le 1^{er} » qui portera le maillot de leader lors de la 2^{ème} étape :

Maillot Jaune en 1^{ère} catégorie

Maillot Violet en 2^{ème} catégorie

Maillot Rose en 3^{ème} catégorie

Maillot Rouge en G.S

Article 16

Classement du meilleur grimpeur : Maillot à Pois pour les 2 pelotons.

Toutes les côtes sont classées en 3^{ème} catégorie

5 – 4 – 3 – 2 - et 1 point aux 5 premiers coureurs.

En cas d'égalité de points entre les coureurs, le dernier classement du Grand Prix de la Montagne de l'étape définira le porteur du maillot de meilleur grimpeur.

Article 17

Classement du meilleur sprinteur : Maillot Vert pour le peloton des 1 et 2.

Tous les sprints reçoivent le même nombre de points.

5 – 4 – 3 – 2 - et 1 point aux 5 premiers coureurs.

En cas d'égalité de points entre les coureurs, le dernier classement du meilleur sprinteur de l'étape définira le porteur du maillot de meilleur sprinteur.

Article 18

Classement par équipe

Casquettes jaune pour le peloton des 1 et 2

Casquette pour le peloton des 3 et G.S

Engagement

Les engagements écrits doivent parvenir avant le **15 Mars 2018**

Chez : **Jean TORTIGUE 15 route de Bétracq 65700 Madiran**

Fournir la fiche d'engagement dûment complétée, **ne seront pris en compte que les engagements accompagnés du règlement à l'ordre du Cyclo Club du Madiranaï**, se détaillant comme suit

35 € par coureur (repas + dossard **indissociables**).

13 € le repas par accompagnateur (directeur sportif, mécanicien, familles, etc...

Vous pourrez prendre les tickets repas le matin même au départ. Si possible, téléphoner avant le

3 avril 2018 à Jean TORTIGUE – 05.62.31.96.92 ou 06.84.25.91.42

Par ailleurs lors de l'inscription, il est demandé à chaque coureur qui s'engage à participer au **TOUR CYCLISTE DU MADIRANAIS** de communiquer une adresse E-mail ou un numéro de téléphone pour permettre aux organisateurs de les contacter en cas de besoin.

NB Les voitures suiveuses auront un poste radio portable mis à disposition par le Cyclo-Club du Madiranaï

Dépôt obligatoire de la licence ou de la carte nationale d'identité du dirigeant ou président de club ayant perçu le poste de radio portable